Bac Général SVT + SES (Sciences de la vie et de la Terre et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2022 • Amérique du Nord • Jour 1

Code sujet **22-SESJ1AN1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Difficultés des États membres de la zone euro dans la conduite de leurs politiques économiques conjoncturelles
1 réponses • sujet p. 2–4

Épreuve composée – Sujet A — Libre-échange, action collective et frontières entre emploi, chômage et inactivité
4 réponses • sujet p. 5–9

Épreuve composée – Sujet B — Progrès technique, classes sociales, justice sociale et frontières entre emploi, chômage et inactivité
4 réponses • sujet p. 10–13

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

None points

Difficultés des États membres de la zone euro dans la conduite de leurs politiques économiques conjoncturelles

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> À quelles difficultés se heurtent les États membres de la zone euro pour conduire leurs politiques économiques conjoncturelles ?

Introduction. Une politique économique conjoncturelle regroupe les mesures prises à court terme pour agir sur l'activité, l'emploi et la stabilité des prix. Elle repose notamment sur la politique monétaire, qui influence le coût et l'accès au crédit, et sur la politique budgétaire, qui agit par les dépenses publiques et les prélèvements. Dans la zone euro, les États partagent une monnaie et une politique monétaire, mais leurs situations économiques et leurs finances publiques demeurent différentes. Comment peuvent-ils alors stabiliser leur économie lorsque leurs besoins divergent et que leurs marges de manœuvre sont inégales ? Ils se heurtent à la perte d'instruments nationaux, aux contraintes pesant sur les politiques budgétaires et à la difficulté de coordonner leurs décisions. Des dispositifs communs peuvent atténuer ces problèmes, sans les supprimer.

I. Une politique monétaire commune ne répond pas nécessairement aux besoins de chaque État.

Depuis l'adoption de l'euro, les États membres ne fixent plus chacun leur taux directeur : la Banque centrale européenne (BCE) conduit la politique monétaire pour l'ensemble de la zone, notamment en visant la stabilité des prix. Or, une même décision peut ne pas convenir aux conjonctures nationales. Une hausse des taux peut contribuer à limiter les tensions sur les prix dans certains pays, mais aussi renchérir les crédits, freiner l'investissement et la consommation dans des pays où l'activité est déjà faible. À l'inverse, des taux bas peuvent soutenir la demande et le crédit, mais être moins adaptés là où l'activité ou les tensions sur les prix sont plus fortes.

Le document 2 montre des situations différentes en 2019. Le taux de chômage est de 16,7 % en Grèce, contre 3,3 % en Allemagne ; la croissance annuelle du PIB réel atteint 4,9 % en Irlande, contre 1,1 % en Allemagne. L'inflation varie également, de 0,3 % au Portugal à 1,4 % en Allemagne. Ces indicateurs ne résument pas à eux seuls toute la conjoncture de chaque pays et ne prouvent pas qu'une politique monétaire particulière serait nécessaire ; ils illustrent toutefois l'hétérogénéité à laquelle une politique monétaire commune doit faire face.

Le document 3 donne à voir une trajectoire unique du taux directeur de la zone euro, distincte de celle des États-Unis. Les gouvernements nationaux ne peuvent donc ni fixer un taux directeur adapté à leur seule situation ni modifier individuellement le taux de change de leur monnaie pour soutenir leurs exportations. En outre, une décision de la BCE peut se transmettre différemment selon les pays, en fonction notamment de la situation des banques, des entreprises et des ménages. Quand un choc économique touche certains États plus que d'autres, cette absence d'ajustement monétaire national rend la stabilisation plus difficile.

II. Les politiques budgétaires nationales restent disponibles, mais leurs marges sont inégales et leurs effets débordent les frontières.

Les gouvernements peuvent agir par leur budget : une hausse des dépenses publiques ou une baisse des prélèvements peut soutenir la demande, la production et l'emploi à court terme. Cependant, la capacité à financer une telle relance diffère d'un pays à l'autre. Le document 1 fait apparaître de forts écarts d'endettement public au deuxième trimestre 2021 : la dette représente environ 207 % du PIB en Grèce, 156 % en Italie et 135 % au Portugal, contre environ 100 % pour la zone euro. Une dette élevée n'interdit pas

FormaV - document d'entraînement non officiel

mécaniquement toute relance, mais elle peut susciter des préoccupations quant à son remboursement et au coût des nouveaux emprunts. Elle risque donc de réduire la marge de manœuvre budgétaire ou de rendre les gouvernements plus prudents au moment où une intervention serait utile.

Les budgets nationaux s'inscrivent également dans un cadre européen de surveillance et de coordination des déficits et des dettes publics. Celui-ci vise notamment à prévenir des déséquilibres susceptibles de fragiliser la zone euro. Mais l'application de règles communes peut être délicate lorsque les pays connaissent des chocs différents et disposent de capacités d'endettement inégales : il faut concilier la soutenabilité des finances publiques et la possibilité de soutenir l'activité.

Enfin, les décisions budgétaires ont des effets sur les partenaires. Une relance nationale peut accroître les importations et soutenir ainsi l'activité dans d'autres pays ; à l'inverse, une réduction des dépenses peut diminuer la demande adressée à leurs producteurs. La coordination peut donc améliorer l'efficacité des politiques, mais elle suppose un accord entre gouvernements sur le calendrier, l'ampleur et la répartition des efforts. Il est difficile de combiner une politique monétaire commune avec des politiques budgétaires décidées principalement à l'échelle nationale.

III. Les dispositifs communs peuvent soutenir l'action conjoncturelle, mais ils ne font pas disparaître les difficultés.

Le document 4 présente une réponse commune à la crise liée à la pandémie. Le plan européen Next Generation EU représente 750 milliards d'euros ; il prévoit notamment près de 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts. La répartition des subventions tient compte de critères tels que la population, le PIB par habitant, le chômage avant la pandémie et l'impact de celle-ci sur le PIB et l'emploi. Le plan français de 100 milliards d'euros présenté le 3 septembre 2020 est cofinancé à hauteur d'environ 40 milliards par l'Union européenne ; la France finance elle-même les 60 milliards restants. Ces financements peuvent soutenir l'activité et l'investissement tout en répartissant une partie de l'effort à l'échelle européenne.

Ce mécanisme illustre une solidarité financière, mais ses modalités rappellent que la coordination suppose des accords communs et des choix de financement. Les États qui bénéficient des prêts devront rembourser leur part à l'Union européenne. En revanche, selon le document, les États ne rembourseront pas eux-mêmes les 390 milliards d'euros de subventions : l'Union prévoit de les financer entre 2028 et 2058 grâce à de nouvelles ressources propres, dont une contribution sur le plastique et d'autres dispositifs envisagés. Next Generation EU constitue ainsi une réponse importante à la crise, mais le document ne permet pas de le présenter comme une politique budgétaire commune permanente remplaçant les budgets nationaux.

Conclusion. Les difficultés des États de la zone euro viennent du décalage entre, d'une part, une politique monétaire commune et, d'autre part, des conjonctures et des marges budgétaires nationales hétérogènes. Les gouvernements ne peuvent plus ajuster individuellement leur taux directeur ou leur taux de change ; leurs politiques budgétaires, bien qu'elles restent des instruments d'action, sont contraintes par les niveaux d'endettement, le cadre de coordination et les effets de leurs décisions sur les partenaires. Next Generation EU montre qu'une réponse commune peut contribuer à soutenir les États face à un choc majeur, mais elle exige un accord sur la répartition et le financement des ressources et ne supprime pas les divergences économiques.

RÉPONSE À RETENIR

Les États membres de la zone euro ne disposent plus d'une politique monétaire ni d'un taux de change nationaux : la BCE fixe un taux directeur commun, qui peut être inadapté à des conjonctures divergentes. En 2019, par exemple, le chômage est de 16,7 % en Grèce contre 3,3 % en Allemagne. Les politiques budgétaires restent nationales, mais les dettes élevées de certains pays — environ 207 % du PIB en Grèce et 156 % en Italie au deuxième trimestre 2021 — peuvent réduire leurs marges de relance. La coordination est également difficile, car les budgets nationaux sont encadrés et leurs effets se transmettent entre pays. Next Generation EU, doté de 750 milliards d'euros, dont près de 390 milliards de subventions et 360 milliards de prêts, illustre une réponse commune ; elle ne supprime toutefois ni les divergences économiques ni les contraintes de financement et d'accord entre États.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Épreuve composée – Sujet A

20 points

Libre-échange, action collective et frontières entre emploi, chômage et inactivité

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 5

> Présentez deux inconvénients du libre-échange.

Le libre-échange désigne la réduction des obstacles aux échanges internationaux, comme les droits de douane et les quotas. Il peut favoriser la spécialisation et faire baisser certains prix, mais il présente aussi des inconvénients.

1. **Des destructions d'emplois et des coûts d'adaptation.** Les entreprises nationales qui ne résistent pas à la concurrence étrangère peuvent réduire leur activité ou disparaître. Les salariés des secteurs concernés risquent alors le chômage et doivent parfois se reconvertir. De nouveaux emplois peuvent être créés dans les secteurs exportateurs, mais les travailleurs et les territoires ne bénéficient pas tous de ces gains de la même manière ni au même moment.
2. **Une hausse possible des inégalités de revenus.** L'ouverture commerciale accroît la demande de certains facteurs de production et de certaines qualifications, tandis qu'elle fragilise les travailleurs des secteurs exposés à la concurrence. Les revenus du capital et de certains travailleurs qualifiés peuvent ainsi progresser davantage que ceux des travailleurs peu qualifiés ou des salariés des secteurs en déclin. Les gains du commerce existent donc, mais leur répartition peut être inégale.

RÉPONSE À RETENIR

Deux inconvénients du libre-échange sont les pertes d'emplois et les coûts de reconversion dans les secteurs concurrencés, ainsi que le risque d'accroissement des inégalités de revenus lorsque les gains du commerce profitent davantage à certaines entreprises et catégories de travailleurs qu'à d'autres.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 6

> À l'aide du document, vous comparerez les taux d'adhésion des hommes et des femmes à des associations liées au sport et à la culture.

Pour comparer les deux sexes, on relève dans le tableau les taux d'adhésion aux associations sportives et culturelles, puis on calcule l'écart en points de pourcentage en soustrayant le taux le plus faible du taux le plus élevé.

- **Sport :** le taux est de 23 % chez les hommes et de 16 % chez les femmes. L'écart est de 23 − 16 = **7 points de pourcentage**, en faveur des hommes.
- **Culture :** le taux est de 10 % chez les femmes et de 8 % chez les hommes. L'écart est de 10 − 8 = **2 points de pourcentage**, en faveur des femmes.

La différence selon le sexe est donc plus importante pour les associations sportives que pour les associations culturelles. Il s'agit de comparer des taux, et non des nombres absolus d'adhérents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

En 2016, les hommes adhèrent plus souvent à une association sportive que les femmes (23 % contre 16 %, soit 7 points de plus). Pour les associations culturelles, les femmes sont légèrement plus souvent adhérentes que les hommes (10 % contre 8 %, soit 2 points de plus).

Question 2.

Sujet p. 6

À l'aide du document et de vos connaissances, montrez que les objets de l'action collective sont divers.

L'action collective désigne une action menée de manière coordonnée par plusieurs personnes afin de défendre un intérêt commun ou de promouvoir une cause. Ses objets, c'est-à-dire les intérêts ou les causes qu'elle cherche à défendre, sont divers. Le document l'illustre par les différents types d'associations auxquels les personnes âgées de 16 ans ou plus déclarent adhérer en France métropolitaine en 2016. L'adhésion à une association est un indice de l'existence de structures pouvant organiser l'action collective, même si elle ne prouve pas, à elle seule, que chaque adhérent participe effectivement à une action.

- **Des activités de sociabilité, de sport et de culture :** le tableau recense les associations sportives (19 % de l'ensemble), culturelles (9 %) et de loisirs (7 %). Elles permettent notamment de pratiquer une activité commune et de créer du lien social.
- **La solidarité et l'aide aux personnes :** 6 % des personnes adhèrent à une association d'action sanitaire et sociale, humanitaire ou caritative. Ces organisations peuvent, par exemple, aider des personnes en difficulté ou favoriser l'accès à l'emploi.
- **La défense d'intérêts professionnels ou de droits :** le document mentionne les syndicats (4 %), les groupements professionnels hors syndicats (2 %) et les associations de défense de droits et d'intérêts communs (3 %). Les syndicats peuvent défendre les intérêts des salariés, tandis que des associations de parents d'élèves, de consommateurs ou de locataires défendent des intérêts communs à leurs membres.
- **La défense de causes politiques, environnementales ou religieuses :** les partis politiques (1 %) cherchent à peser sur les choix politiques ; les associations de protection de l'environnement (2 %) défendent une cause environnementale ; les associations religieuses (3 %) réunissent des personnes autour d'une croyance ou d'une pratique.

Ainsi, l'action collective ne porte pas sur un seul enjeu : elle peut viser la pratique d'activités communes, l'entraide, la représentation d'intérêts, la défense de droits ou la promotion de causes politiques, sociales, environnementales ou religieuses.

RÉPONSE À RETENIR

Les objets de l'action collective sont divers : le document montre des associations de sport, de culture et de loisirs, mais aussi des organisations d'entraide, des syndicats et groupements professionnels, des associations de défense de droits, des partis politiques, des associations environnementales et des groupes religieux. Elles visent donc aussi bien la sociabilité que la solidarité, la défense d'intérêts ou la promotion de causes.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 7, 8, 9

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les évolutions des formes d'emploi

FormaV - document d'entraînement non officiel

> rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.

Introduction. L'emploi, le chômage et l'inactivité sont des catégories statistiques distinctes. Au sens du Bureau international du travail (BIT), est en emploi une personne qui a travaillé au moins une heure contre rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante pendant la période de référence, ou qui est temporairement absente de son emploi. Est au chômage une personne sans emploi, disponible pour travailler et qui recherche activement un emploi (ou en a trouvé un qui commencera prochainement). Est inactive une personne qui n'est ni en emploi ni au chômage selon ces critères. Cependant, les formes d'emploi se diversifient et les situations professionnelles changent fréquemment. Le dossier permet de montrer que certains emplois sont plus discontinus ou insuffisants, que les passages entre les statuts sont nombreux, et qu'il existe des situations proches du chômage qui restent classées dans l'inactivité ou dans l'emploi.

1. La diversification des emplois rend moins nette la frontière entre emploi et chômage. Le document 1 montre, entre 1982 et 2019, une progression de certaines formes d'emploi. À la lecture du graphique, la part des personnes en CDD ou en intérim passe approximativement de 4,5 % à 11,5 % de l'emploi. La part du temps partiel augmente également, d'environ 9,5 % à 18 %. Ces valeurs sont des lectures approximatives du graphique. Elles ne signifient pas que toute personne occupant ces emplois est en situation précaire, mais elles indiquent qu'une part plus importante des emplois est limitée dans le temps ou réduite en durée. Un salarié en CDD ou en intérim est bien en emploi pendant son contrat ; à la fin de celui-ci, il peut devenir chômeur, retrouver rapidement un autre emploi ou passer à l'inactivité. La succession de contrats peut donc rendre les trajectoires plus discontinues.

Le temps partiel peut correspondre à une situation de sous-emploi lorsque la personne souhaite travailler davantage et est disponible pour le faire. Elle est comptée parmi les personnes en emploi puisqu'elle travaille, mais son volume de travail ne correspond pas à ce qu'elle souhaite. Le document 3 dénombre 1 455 000 personnes en situation de sous-emploi en 2019, contre 1 270 000 en 2003, après un maximum de 1 778 000 en 2015. En 2019, 1 123 000 personnes travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles, sans rechercher d'emploi ; 265 000 autres sont dans une situation semblable mais recherchent un emploi. Ces dernières sont en emploi tout en recherchant un autre emploi : leur situation se rapproche ainsi de celle des personnes au chômage, sans qu'elles soient pour autant chômeuses au sens du BIT puisqu'elles occupent déjà un emploi. Le chômage technique ou partiel constitue une autre situation de sous-emploi recensée par le document : il concerne 67 000 personnes en 2019.

2. Les transitions entre emploi, chômage et inactivité sont fréquentes, en particulier pour les personnes en emploi à durée limitée. Le document 2 indique qu'en 2018, parmi les personnes en emploi, 95,9 % le sont encore trois mois après, tandis que 1,9 % sont au chômage et 2,2 % deviennent inactives. La stabilité est moindre pour les personnes occupant un emploi à durée limitée : trois mois après, 75,9 % sont encore dans cette situation, 7,7 % occupent un emploi à durée indéterminée et 9,5 % sont au chômage. À un an, parmi les personnes qui occupaient un emploi à durée limitée en 2017, 76,9 % sont encore en emploi ; 12,5 % sont au chômage et 10,6 % sont inactives. Ces changements montrent que le statut observé à un moment donné ne résume pas toujours la trajectoire d'une personne.

Les passages se font aussi dans l'autre sens. D'après le document 2, 22,8 % des personnes au chômage en 2018 sont en emploi trois mois plus tard et, parmi celles-ci, plus des deux tiers occupent un emploi à durée limitée. Par ailleurs, 20,7 % deviennent inactives. L'inactivité n'est pas toujours une situation durable : parmi les personnes inactives en 2017, 10,6 % sont en emploi et 5,9 % au chômage un an après. Ces chiffres attestent de transitions entre les catégories, sans signifier que toutes les personnes connaissent le même parcours.

3. Le halo autour du chômage révèle des situations proches du chômage qui sont classées comme inactivité. Pour être comptée comme chômeuse au sens du BIT, une personne doit satisfaire aux critères de recherche active et de disponibilité, tout en étant sans emploi. Une personne sans emploi qui souhaite travailler mais ne remplit pas tous ces critères est inactive au sens statistique, bien que sa situation se rapproche de celle des chômeurs : elle appartient au halo autour du chômage. Le document 3 montre que cet ensemble passe de 1 277 000 personnes en 2003 à 1 628 000 en 2019, soit une hausse de 351 000 personnes. En 2019, il comprend notamment 350 000 personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, ainsi que 565 000 personnes sans emploi qui souhaitent travailler, ne sont pas disponibles et ne recherchent pas d'emploi.

Les transitions de ces personnes confirment le caractère proche et parfois évolutif de leur situation : selon le document 2, parmi les inactifs relevant du halo en 2017, 22,5 % sont au chômage un an après et 25,9 % occupent un emploi, pour la moitié d'entre eux à durée limitée. Il faut toutefois conserver la distinction statistique : le halo n'est pas le chômage au sens du BIT. Il met plutôt en évidence les limites d'une séparation en catégories lorsque des personnes souhaitent travailler sans remplir tous les critères du chômage.

Conclusion. Les emplois à durée limitée peuvent être suivis de transitions rapides vers le chômage ou l'inactivité, tandis que le temps partiel subi peut placer des personnes en emploi en situation de sous-emploi. Les passages fréquents d'un statut à l'autre montrent que ces catégories ne décrivent pas toujours des situations durables. Enfin, le sous-emploi et le halo autour du chômage rassemblent des personnes qui, tout en étant classées en emploi ou inactives selon les critères du BIT, connaissent des situations proches du chômage. Les catégories restent utiles et définies par des critères précis, mais elles ne rendent pas entièrement compte de la diversité et de la discontinuité des parcours professionnels.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les évolutions des formes d'emploi rendent les frontières entre emploi, chômage et inactivité plus incertaines : les emplois à durée limitée peuvent être suivis de transitions rapides vers le chômage ou l'inactivité, et le temps partiel subi peut placer des personnes en emploi en situation de sous-emploi. Des personnes au chômage passent à l'emploi ou à l'inactivité ; enfin, le halo regroupe des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne satisfont pas tous les critères du chômage au sens du BIT. Les catégories statistiques demeurent distinctes, mais les situations et les trajectoires peuvent se rapprocher ou passer de l'une à l'autre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Épreuve composée – Sujet B

20 points

Progrès technique, classes sociales, justice sociale et frontières entre emploi, chômage et inactivité

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question 1

Sujet p. 10

> Montrez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.

Le progrès technique désigne l'ensemble des innovations qui améliorent les produits ou les méthodes de production. Il peut accroître la productivité, mais ses effets sur les revenus ne sont pas identiques pour tous : ils dépendent notamment des tâches effectuées, des qualifications et de la détention du capital.

D'abord, les innovations peuvent être complémentaires du travail qualifié. Les salariés capables de concevoir, de maîtriser ou d'utiliser les nouvelles technologies deviennent plus productifs et peuvent être davantage recherchés par les employeurs. Si leur offre est limitée par rapport à la demande, leur pouvoir de négociation et leur rémunération peuvent augmenter. À l'inverse, les travailleurs dont les tâches sont routinières et facilement automatisables risquent de voir leur emploi supprimé, leur salaire progresser moins vite ou leur situation professionnelle se dégrader. Le progrès technique peut donc creuser les écarts de revenus du travail entre les travailleurs dont les compétences sont valorisées et ceux dont les tâches sont substituables par des machines ou des logiciels.

Ensuite, les gains liés à l'innovation peuvent profiter de manière inégale aux détenteurs du capital. Une entreprise qui adopte une innovation et obtient un avantage sur ses concurrentes peut réaliser des profits supplémentaires. Les propriétaires de l'entreprise, notamment les actionnaires, peuvent bénéficier de ces gains sous forme de dividendes ou de valorisation de leur patrimoine. Si les revenus du capital augmentent davantage que les rémunérations du travail, les inégalités entre les ménages qui possèdent du capital et ceux qui en possèdent peu s'accentuent.

Ainsi, le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus par ses effets différenciés sur la demande de qualifications, sur les rémunérations et sur la répartition des gains entre travail et capital. Ces effets ne sont cependant pas automatiques : ils dépendent notamment de l'accès à la formation, des institutions du marché du travail et du partage des gains de productivité.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le progrès technique peut accroître les revenus des travailleurs qualifiés dont les compétences complètent les nouvelles technologies, tout en fragilisant ceux dont les tâches sont automatisables. Il peut aussi augmenter les profits et les revenus du capital, qui bénéficient principalement à leurs détenteurs. Il contribue ainsi à creuser les écarts de revenus entre travailleurs et entre détenteurs et non-détenteurs de capital, sans que cet effet soit automatique.

Question Question 2

Sujet p. 10

> Comparez les théories des classes sociales de Karl Marx et de Max Weber.

Karl Marx et Max Weber analysent tous deux les inégalités et la structuration de la société, mais ils ne définissent pas les classes sociales de la même manière.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Pour Marx, les classes se définissent principalement par la place occupée dans les rapports de production, c'est-à-dire par la relation aux moyens de production. Dans le mode de production capitaliste, la bourgeoisie possède les moyens de production, tandis que le prolétariat ne possède que sa force de travail, qu'il doit vendre contre un salaire. Cette relation est antagonique : les capitalistes cherchent à accroître leur profit, tandis que les travailleurs cherchent à améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail. Marx distingue une classe « en soi », définie par une position commune dans les rapports de production, d'une classe « pour soi », lorsque ses membres prennent conscience de leurs intérêts communs et s'organisent collectivement. Le conflit entre classes est donc central dans son analyse.

Weber propose une analyse multidimensionnelle de la stratification sociale. La classe renvoie à une situation économique commune, notamment aux chances d'accès aux biens et aux revenus sur un marché. Mais les inégalités ne se réduisent pas aux classes : Weber distingue également les groupes de statut, fondés sur le prestige ou l'honneur social, et les partis, qui cherchent à exercer une influence ou un pouvoir. Ces dimensions peuvent se recouper sans coïncider complètement. Par exemple, une personne peut disposer d'un prestige élevé sans posséder la plus grande richesse. Pour Weber, une situation de classe commune ne conduit pas nécessairement à une conscience collective ni à un conflit organisé.

Les deux analyses mettent donc en évidence des positions sociales inégales et le rôle des ressources économiques. Toutefois, Marx privilégie les rapports de production et l'antagonisme entre classes, tandis que Weber distingue plusieurs dimensions de la hiérarchie sociale et ne considère pas le conflit de classe comme une conséquence nécessaire.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marx définit principalement les classes par la place dans les rapports de production et insiste sur l'opposition entre bourgeoisie propriétaire des moyens de production et prolétariat salarié, ainsi que sur la possibilité d'une conscience et d'une lutte de classe. Weber définit la classe par les chances économiques sur les marchés, mais ajoute les groupes de statut, fondés sur le prestige, et les partis, liés au pouvoir. Une position économique commune n'entraîne donc pas nécessairement, chez Weber, une communauté consciente ou un conflit collectif.

Question Question 3

Sujet p. 10

> Présentez un moyen par lequel les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale.

Un moyen par lequel les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale est la redistribution des revenus. Elle s'effectue notamment par les prélèvements obligatoires et les prestations sociales.

Avec un impôt progressif sur le revenu, le taux de prélèvement augmente avec le revenu imposable : les ménages aux revenus les plus élevés contribuent donc davantage en proportion de leur revenu que les ménages modestes. Les pouvoirs publics peuvent ensuite verser des prestations sous condition de ressources, comme des aides au logement ou des minima sociaux. Ces transferts augmentent le revenu disponible des ménages les plus modestes et réduisent les écarts de niveau de vie après redistribution.

Ce mécanisme contribue à la justice sociale en limitant les inégalités économiques et en garantissant un minimum de ressources. Il ne supprime pas nécessairement toutes les inégalités et suppose des choix collectifs concernant le niveau des prélèvements, les critères d'attribution et les objectifs poursuivis.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale par la redistribution : un impôt progressif prélève une part proportionnellement plus importante des revenus élevés, puis des prestations sociales, notamment sous condition de ressources, soutiennent les ménages modestes. Cela réduit les inégalités de revenu disponible et garantit un minimum de ressources.

Deuxième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 10, 11, 12, 13

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.

Introduction. L'emploi, le chômage et l'inactivité sont habituellement distingués à partir de critères précis. Au sens du Bureau international du travail (BIT), une personne est en emploi si elle exerce une activité professionnelle, même si elle travaille peu d'heures. Est chômeuse une personne sans emploi qui recherche activement un emploi et est disponible pour travailler. Une personne inactive n'est ni en emploi ni au chômage au sens du BIT. Or les formes d'emploi se diversifient et les situations professionnelles deviennent plus discontinues. On peut donc se demander comment ces évolutions rendent moins nette la séparation entre les trois situations. Elles brouillent les frontières parce que certains emplois sont instables ou insuffisants, et parce que les transitions entre emploi, chômage et inactivité sont fréquentes.

Des emplois plus diversifiés et parfois précaires. Le document 1 montre que la structure de l'emploi en France a changé entre 1982 et 2019. À la lecture du graphique, la part des emplois à temps partiel augmente, d'environ 9 % en 1982 à environ 18 % en 2019. Celle des CDD ou de l'intérim progresse également, d'environ 4 à 5 % à près de 11 à 12 %. La part des cadres augmente aussi, d'environ 8 % à près de 19 %, tandis que celle des indépendants diminue, d'environ 18 % à près de 11 à 12 %. Ces formes d'emploi peuvent être de courte durée, comporter peu d'heures ou alterner avec des périodes sans emploi. Ces données décrivent des évolutions des formes d'emploi ; à elles seules, elles ne démontrent pas que ces évolutions causent les transitions observées.

La diversification des contrats rend les parcours moins continus : la fin d'un CDD ou d'une mission d'intérim peut faire passer rapidement une personne en emploi au chômage si elle recherche un emploi et est disponible, ou à l'inactivité si elle ne remplit pas ces critères. Le document 2 confirme que les emplois à durée limitée sont plus exposés à ces passages. En 2018, 95,9 % de l'ensemble des personnes en emploi sont encore en emploi trois mois après, tandis que 1,9 % se retrouvent au chômage et 2,2 % deviennent inactives. Parmi les personnes en emploi à durée limitée, 75,9 % sont encore dans cette situation trois mois après, 7,7 % occupent un emploi à durée indéterminée et 9,5 % deviennent chômeuses. À l'échelle d'un an, 76,9 % des personnes initialement en emploi à durée limitée sont encore en emploi, contre 92,1 % de l'ensemble des personnes en emploi en 2017 ; 12,5 % sont au chômage et 10,6 % inactives. Les emplois à durée limitée sont donc associés à davantage de transitions hors de l'emploi que l'ensemble des emplois.

Des situations intermédiaires entre emploi, chômage et inactivité. La frontière est également brouillée par le sous-emploi et le halo autour du chômage. Le sous-emploi comprend notamment des personnes qui travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Elles sont comptées en emploi, puisqu'elles travaillent, mais leur situation se rapproche de celle de personnes cherchant un emploi à temps plein. Le document 3 recense, en 2019, 1 455 000 personnes en situation de sous-emploi, dont 265 000 à temps partiel, souhaitant travailler davantage, disponibles et à la recherche d'un emploi, et 1 123 000 dans une situation semblable mais ne recherchant pas d'emploi. Le chômage

FormaV - document d'entraînement non officiel

technique ou partiel représente 67 000 personnes. Le total du sous-emploi était de 1 270 000 en 2003 et atteint 1 455 000 en 2019, après un maximum de 1 778 000 en 2015. Ces chiffres montrent que le fait d'avoir un emploi ne signifie pas nécessairement travailler autant que souhaité.

Le halo autour du chômage désigne des personnes sans emploi qui ne sont pas classées comme chômeuses au sens du BIT, parce qu'elles ne satisfont pas au moins un des critères de recherche active ou de disponibilité, tout en étant proches du chômage. Le document 3 dénombre 1 277 000 personnes dans le halo en 2003 et 1 628 000 en 2019, soit 351 000 de plus, une hausse d'environ 27,5 % par rapport à 2003 (351 000 ÷ 1 277 000). En 2019, parmi elles, 350 000 recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler ; 713 000 souhaitent travailler et sont disponibles mais ne recherchent pas d'emploi ; 565 000 souhaitent travailler mais ne sont pas disponibles. La frontière statistique avec le chômage dépend donc de critères qui peuvent ne pas correspondre à la proximité ressentie ou pratique de ces situations.

Des transitions nombreuses entre les trois situations. Le document 2 souligne que les personnes au chômage changent davantage de situation que celles en emploi : en trois mois, 22,8 % retrouvent un emploi, pour plus des deux tiers à durée limitée, et 20,7 % deviennent inactives. Inversement, 90,0 % des personnes inactives restent inactives trois mois après, mais les passages depuis le halo sont plus fréquents sur un an : 22,5 % des inactifs appartenant au halo deviennent chômeurs et 25,9 % accèdent à un emploi. Les parcours peuvent donc se faire dans les deux sens, entre emploi, chômage et inactivité. Ils sont aussi inégaux selon les groupes : en trois mois, 5,8 % des jeunes de 15 à 24 ans en emploi deviennent chômeurs, contre moins de 2,0 % dans les autres tranches d'âge ; parmi les chômeurs, 28,1 % des 15-24 ans retrouvent un emploi, contre 23,3 % des 25-49 ans et 15,8 % des 50-64 ans.

Conclusion. La progression du temps partiel et des emplois à durée limitée contribue à des parcours professionnels plus discontinus et expose davantage certains travailleurs aux passages hors de l'emploi. Le sous-emploi maintient dans la catégorie des personnes en emploi des individus qui souhaitent travailler davantage, tandis que le halo regroupe des personnes sans emploi proches du chômage mais ne répondant pas à tous les critères du BIT. Enfin, les transitions mesurées par l'INSEE montrent que des personnes passent effectivement d'une situation à l'autre. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité restent définies par des critères statistiques, mais les formes d'emploi et les situations intermédiaires les rendent moins étanches dans les parcours réels.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les évolutions des formes d'emploi rendent les frontières entre emploi, chômage et inactivité plus incertaines de trois façons. Les contrats à durée limitée et le temps partiel se sont développés, favorisant des parcours discontinus ; les personnes en emploi à durée limitée connaissent davantage de sorties de l'emploi que l'ensemble des personnes en emploi. Le sous-emploi concerne des personnes comptées en emploi mais souhaitant travailler davantage, tandis que le halo rassemble des personnes sans emploi proches du chômage mais ne satisfaisant pas tous les critères du BIT. Enfin, les transitions sont nombreuses : le document 2 relève notamment que 22,8 % des chômeurs accèdent à un emploi en trois mois et que 20,7 % deviennent inactifs. Les catégories demeurent distinctes par définition, mais les situations concrètes et les parcours les rapprochent.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-sciences-eco-sociales-2022-amerique-nord-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.